

**Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 107 et 108 du TFUE**  
**Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection**  
**(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**  
(2013/C 363/02)

Date d'adoption de la décision	8.11.2013	
Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37136 (13/N)	
État membre	France	
Région	Rhône-Alpes, Pays de la Loire	—
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Financement de la station de radio locale France Bleu Saint-Étienne Loire	
Base juridique	Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication Décret du 13 novembre 1987 portant approbation du cahier des missions et des charges de la société Radio France Contrat d'objectifs et de moyens entre l'Etat et Radio France (2010-2014)	
Type de la mesure	Aide individuelle	Radio France
Objectif	Services d'intérêt économique général, Culture	
Forme de l'aide	Subvention directe	
Budget	Budget global: 600 000 EUR	
Intensité	50 %	
Durée	—	
Secteurs économiques	Information et communication, Édition et diffusion de programmes radio	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Ministère de la culture et de la communication 3 rue de Valois 75033 Paris Cedex 01 FRANCE	
Autres informations	—	

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

<http://ec.europa.eu/competition/elojade/isef/index.cfm>